



Association (loi 1901)
Union Athlétique de Montereau (UAM)
Fiche d'inscription 2026-2027



Siège social : Mairie de Montereau

Président : Paul DE OLIVEIRA

Tel : 06 07 76 62 45

Email : uam@athleuam.fr

Toutes les news, résultats et photos sur Facebook, Instagram et le site du club : <http://athleuam.fr>

Formulaire à remplir en MAJUSCULES

(à remettre complétée lors de l'inscription)

☐ Renouvellement licence à l'UAM
(si licencié à l'UAM en 2025-2026)

☐ Nouveau licencié à l'UAM

☐ Mutation (licencié 2025-2026 autre club d'athlétisme) :

N° de licence : Nom du club :

ATHLETE

Titulaire du PSC (PSC1) : ☐ OUI ☐ NON (Premiers Secours Citoyen)

Nom :

Prénom :

Sexe	☐ Féminin ☐ Masculin
Date de naissance (JJ/MM/AAAA)	/...../.....
Nationalité	
Adresse / Code postal / Ville	Rue : Code postal : Ville :
Téléphones	
Adresse mail (lisible): (le licencié devra valider la licence à la réception du mail de la FFA)	@..... (si l'athlète n'a pas d'adresse mail, on utilisera l'adresse mail du représentant légale n°1)

Représentant légal n°1 (Réfèrent pour la communication avec le club) ☐ Père ☐ Mère

Adresse / Code postal / Ville (si différente de l'athlète)	Rue : Code postal : Ville :
Téléphone	 WhatsApp : ☐ Oui ☐ Non
Email (obligatoire et lisible): (le licencié devra valider la licence à la réception du mail de la FFA)	@.....

Représentant légal n°2 ☐ Père ☐ Mère

Adresse / Code postal / Ville (si différente de l'athlète)	Rue : Code postal : Ville :
Téléphone	 WhatsApp : ☐ Oui ☐ Non
Email (obligatoire et lisible): (le licencié devra valider la licence à la réception du mail de la FFA)	@.....

Tarifs / inscription (à remettre complétée lors de l'inscription)

Lors de la saison précédente, si vous avez été licencié(e) dans un autre club, des frais de mutation FFA sont à rajouter sur le prix de votre licence soit 40€ (les frais de mutation sont pour la FFA de 80€. Le club prend en charge 50% des frais de mutation).

Si vous avez un niveau d'IR3, la totalité des frais est pris en charge par le club.

MAILLOT* ou T-shirt* OBLIGATOIRE pour les NOUVEAUX LICENCIÉS SAUF LOISIRS RUNNING.	Renouvellement <i>Si maillot ou t-shirt trop petit, pensez à commander un nouveau.</i>	Nouveau (Non licencié en 2024-2025)	Nouveau (Licencié dans un autre club en 2024-2025) Frais de mutation inclus
	Maillot ou T-shirt non-inclus	(Maillot ou T-shirt inclus sauf Loisirs)	
Eveils Athlétiques , poussins 2016-2020	☐ 140€	☐ 155€	☐ 195€
Benjamins 1 ^{ère} année 2015	☐ 165€ (débardeur obligatoire inclus)	☐ 170€	☐ 210€
Benjamins 2 ^{ème} année 2013 -Minimes 2012-2013	☐ 140€	☐ 170€	☐ 210€
Cadets à Espoirs : 2005 à 2011	☐ 140€	☐ 170€	☐ 210€
Compétitions Seniors à Masters (Piste + Hors stade): 2004 et avant	☐ 155€	☐ 185€	☐ 225€
Loisirs running (à partir de junior) : 2009 et avant	☐ 125€	☐ 125€	☐ 165€
S'il y a 3 licenciés ou plus d'une même famille, une réduction* de 50% sur la 3 ^{ème} licence et au-delà de la 3 ^{ème} , la licence est offerte. (*applicable sur la licence ayant la cotisation la plus faible). <u>Exemple</u> : - famille 3 enfants : 2 licences au tarif normal et 1 licence à 50% - famille 4 enfants : 2 licences au tarif normal, 3 ^{ème}			

Loisir running : Cette licence vous donne accès aux entraînements et aux compétitions (hors championnat). Les dossards pour les courses sont à la charge de l'athlète.

Compétitions : Donne accès aux entraînements et à toutes les compétitions inscrites au calendrier du club. Le calendrier est déterminé par le Bureau. Seules ces compétitions sont prises en charge par le club.

Les courses hors stade et trails (hors calendrier) Après accord, le club se limite à rembourser les inscriptions à hauteur de 15€ pour les courses inférieures à 20 km, et 30 € pour les courses supérieures à 20 km. Sauf si l'athlète a un niveau IR4, le club remboursera son dossard à 100% quel que soit le prix.

Cochez la taille des maillots (obligatoire pour les nouveaux licenciés):

Si votre maillot ou votre t-shirt est devenu trop petit, pensez à en commander un nouveau. Le port de la tenue du club étant obligatoire, vous ne pourrez pas participer aux compétitions ou aux animations sans celle-ci.

Catégories		Compéter uniquement si c'est inclus dans votre licence ou si vous commandez en supplément.
Eveils Athlétiques , poussins	T-shirt (tarif 15€) Compris dans la licence	☐ 4-6ans ☐ 8/10 ans ☐ 12ans ☐ 14ans
Autres catégories (sauf loisirs running)	Débardeur : (tarif 30€) Compris dans la licence	☐ XS ☐ S ☐ M ☐ L ☐ XL ☐ XXL

Cotisation à régler :

Montant de la licence :€ (a)

☐ Aide gouvernementale « Pass'sport » :€ (b)

Code Pass'Sport :

☐ Aide « LABAZ 15-17 ans » :€ (c)

☐ Promo collégien : ...remise de 30€ (d) si inscription en septembre uniquement

L'ordre des chèques : UAM

- Payement en 3 fois uniquement par chèque :**
3 chèques datés le 1^{er} ou le 15 du mois à remettre à l'inscription impérativement.

Total à régler (a) - (b) - (c) - (d):.....€

☐ Chèque :.....€

☐ Espèces :.....€

☐ chèques vacances / sports:.....€

Date :

Signature :

(À remettre complétée lors de l'inscription)

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Je soussigné(e) Mme /M.

Autorise mon enfant, lors des déplacements, à monter à bord des véhicules personnels :

☐ Des membres du club

☐ Des parents accompagnateurs

Signature :

ATTESTATION en cas de blessure

(À REMPLIR PAR TOUS LES ADHERENTS – PAR LES PARENTS POUR LES MINEURS)

En cas d'accident, le blessé est évacué vers le centre hospitalier le plus proche. Le personnel hospitalier (chirurgiens, médecins...) ne peut intervenir qu'avec votre accord si vous êtes majeur ou celui des parents de l'enfant mineur. Afin de permettre leur intervention rapide, nous vous demandons de bien vouloir compléter l'autorisation ci-dessous : *

Je soussigné(e) (responsable de l'enfant mineur ou adhérent majeur):

Autorise le transfert à l'hôpital par un service d'urgence (Pompiers, SAMU) ou un responsable de l'UAM, pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale y compris une anesthésie, sur

☐ Mon enfant (dont je suis détenteur de l'autorité parentale), nom et prénom de l'enfant :

.....
☐ Moi-même

Faire précéder la signature de la mention "LU ET APPROUVE"

Le Signature

ATTESTATION « Respect du règlement intérieur »

Je soussigné(e) M / Mmeathlète à l'UAM, atteste
avoir pris connaissance de la chartre de l'UAM et m'engage à la respecter.

Le

Signature de l'athlète :

Signature du responsable légal (si l'athlète est mineur)



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 – Licence

Tout athlète souhaitant participer aux entraînements et aux compétitions organisés par le club doit être titulaire d'une licence en cours de validité délivrée par la Fédération Française d'Athlétisme.

Les catégories d'âge sont définies conformément à la réglementation fédérale en vigueur pour la saison sportive.

Catégories à partir du 01 septembre 2026

Licence enfant "Athlé Découverte" (Eveil Athlétique / Poussin) Capacité d'accueil : 45

- Eveil Athlétique : 2018 à 2020
- Poussin : 2016-2017

Licence jeune "Compétition" (Benjamin / Minime / Cadet / Junior) : Capacité d'accueil : 50

- Benjamin : 2014-2015
- Minime : 2012-2013
- Cadet : 2010-2011
- Junior : 2008-2009

Licence adulte "Compétition ou loisir" (Espoir / Sénior / Master) Capacité d'accueil : 50

- Espoir : 2005 à 2007
- Sénior : 1993 à 2004
- Master : 1992 et avant

Article 2 – Assiduité et ponctualité

Chaque licencié s'engage à :

- Être assidu et ponctuel aux entraînements et aux compétitions.
- Prévenir son entraîneur en cas d'absence.
- Répondre aux convocations et messages transmis par le club.
- Honorer les engagements pris pour les compétitions auxquelles il est inscrit.

La ponctualité et l'assiduité constituent une marque de respect envers les entraîneurs, les bénévoles et les autres athlètes.

Article 3 – Participation aux compétitions et aux animations

- Les athlètes s'engagent à participer aux compétitions et aux animations (2 animations minimum) programmées en accord avec leur entraîneur référent.
- Les inscriptions aux compétitions et aux animations inscrites au calendrier officiel du club sont prises en charge par le club.
- **Les frais d'inscription à une compétition ou manifestation engagée par l'athlète de sa propre initiative ne seront pas remboursés par le club, même si cette compétition figure au calendrier officiel du club.**
- **Toute inscription à une compétition ou animation vaut engagement de la part de l'athlète.**
- **Le club accorde une tolérance de deux absences non justifiées par saison sportive.**
- **À compter de la troisième absence non justifiée, l'athlète devra rembourser au club les frais d'inscription engagés pour la compétition concernée. En l'absence de remboursement, le club suspendra toute nouvelle inscription aux compétitions. L'athlète devra alors s'inscrire lui-même et régler les frais correspondants, jusqu'à régularisation de sa situation.**
- Les athlètes qui s'engagent à une compétition ou animation hors programme officiel devront informer leur coach référent.
- Les athlètes sélectionnés pour les Interclubs s'engagent à être disponibles durant les deux week-ends concernés. La composition des équipes Interclubs sera décidée en réunion par les entraîneurs.

Durant cette période, aucune autre compétition ou course personnelle ne devra être privilégiée sans accord préalable du club.

- Les déplacements collectifs organisés par le club, notamment lors des Championnats de France, devront être privilégiés.

Article 4 – Comportement et respect

Chaque licencié s'engage à :

- respecter les dirigeants, entraîneurs, juges, officiels, bénévoles et autres athlètes.
- respecter les consignes données par les entraîneurs.
- adopter une attitude sportive, respectueuse et bienveillante en toutes circonstances.
- accepter les différences de niveau et favoriser un climat de convivialité.
- signaler toute difficulté aux responsables du club.
- Ne pas utiliser pendant les entraînements son téléphone, casque, écouteur ou tout autre appareil connecté inutile à la pratique de l'activité physique.

Tout comportement portant atteinte à la sécurité, au bon fonctionnement du club ou à son image est susceptible de faire l'objet de mesures disciplinaires.

Article 5 – Discipline et sanctions

- Tout athlète qui ne respecte pas les règles du club, les consignes des entraîneurs ou adopte un comportement susceptible de mettre en danger sa propre sécurité ou celle d'autrui pourra faire l'objet de mesures disciplinaires.
- Après **trois rappels à l'ordre**, qu'ils soient verbaux ou écrits et consignés par le club, le Comité Directeur pourra prononcer une **exclusion temporaire ou définitive** du club, après avoir permis à l'athlète (ou à son représentant légal s'il est mineur) de présenter ses explications.

En cas de faute grave mettant immédiatement en danger la sécurité des personnes ou portant gravement atteinte au fonctionnement ou à l'image du club, le Comité Directeur pourra décider d'une exclusion immédiate, sans attendre les trois rappels.

Article 6 – Tenue sportive

Le port de la tenue officielle du club est obligatoire lors des manifestations sportives, meetings, cross, championnats et toute compétition officielle pour laquelle le club est représenté.

Article 7 – Droit à l'image

Le licencié autorise le club à utiliser son image, à titre gratuit, sur tout support destiné à promouvoir les activités du club, à l'exclusion de toute utilisation commerciale.

Article 8 – Protection des données personnelles (Loi du 6 janvier 1978)

Le soussigné est informé du fait que des données à caractère personnel le concernant seront collectées et traitées informatiquement par le Club ainsi que par la FFA. Ces données seront stockées sur le SI-FFA et pourront être publiées sur le site internet de la FFA (fiche athlète) et sur celui du club ainsi que sur les réseaux sociaux du club. Le soussigné est informé de son droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données le concernant, ainsi que de son droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de ses données pour des motifs légitimes. À cet effet, il suffit d'adresser un courrier électronique à l'adresse suivante : dpo@athle.fr pour la FFA et/ou unionathletiquedemontereau@gmail.com pour l'UAM

Par ailleurs, ces données peuvent être cédées à des partenaires commerciaux.

Article 9 – Engagement du club

Le club s'engage à :

- communiquer les calendriers des compétitions ;
- proposer un encadrement adapté à chaque catégorie ;
- assurer l'accompagnement des athlètes lors des compétitions dans la mesure de ses moyens.
- organiser des actions sportives, stages et formations selon les possibilités du club.

Pour les enfants de moins de 11 ans, la présence d'un parent ou responsable légal demeure obligatoire lors des compétitions.

Article 10 – Déroulement des entraînements

Les parents des jeunes licenciés doivent s'assurer que leur enfant est effectivement pris en charge par un entraîneur avant de quitter les installations.

Les horaires d'entraînement sont fixés par le club et peuvent être modifiés selon les besoins de l'organisation.

	LUNDI	MERCREDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Eveils Athlétiques		17h15-18h30			
Poussins		17h15-18h30	18h30 - 19h45		
Benjamins/ minimes	18h30 - 19h45	18h30-20h00	18h30 - 19h45		
A partir de cadets	18h30-20h00	Sprint 18h30-20h00 Demi-fond 18h30-20h15	18h30 - 20h00	Demi-fond 10h00-12h30 (Pour les confirmés avec une licence compétition)	SPRINT 10h30-12h00
Loisirs running	18h30 - 20h00	18h30-20h15	18h30 - 20h00		
	Entraînements au Stade Jean Bouin 22 rue de la Côte Rit, 77130 Montereau-Fault-Yonne				

Article 11 – Séances d’essai et validation de l’inscription

Toute personne souhaitant rejoindre le club sera à l’essai pendant trois séances d’essai avant la validation définitive de son inscription.

À l’issue de ces séances, le club se réserve le droit de ne pas accepter l’inscription, notamment en fonction des places disponibles, de la motivation, de l’assiduité, du comportement et du respect du règlement.

Pour les mineurs, le club tient également compte de la volonté réelle du jeune de pratiquer l’athlétisme. L’inscription n’est définitive qu’après validation du club et règlement de la cotisation.

Article 12–Participation aux stages

1. Stages organisés par le club

- Le club peut organiser des stages sportifs au cours de la saison.
- Pour chaque stage, le club définira les modalités de participation, les catégories concernées, le nombre de places disponibles ainsi que les éventuelles conditions de prise en charge financière. Les inscriptions seront gérées exclusivement par le club.

2. Stages organisés par le Comité, la Ligue ou la Fédération

- Les stages proposés par le Comité, la Ligue ou la Fédération peuvent faire l'objet d'une participation financière du club.
- Toutefois, avant de confirmer son inscription ou son engagement, l'athlète (ou son représentant légal s'il est mineur) devra impérativement prendre contact avec le club afin de connaître les modalités et le montant de la prise en charge éventuelle.
- Toute inscription effectuée sans l'accord préalable du club ne donnera lieu à aucune participation financière de celui-ci.

Article 13 – Acceptation du règlement

L'adhésion au club implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement intérieur.

Chaque licencié, ou son représentant légal pour les mineurs, reconnaît en avoir pris connaissance et s'engage à le respecter.

Article 14 – Les contacts

L'adhésion au club implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement intérieur.

Chaque licencié, ou son représentant légal pour les mineurs, reconnaît en avoir pris connaissance et s'engage à le respecter.

Le président : Paul DE OLIVEIRA 06 07 76 62 45

Les entraîneurs	Disciplines
Patrick NIEGER ☎ 06 72 40 56 50	Lancer, Saut, Sprint
Paul DE OLIVEIRA ☎ 06 07 76 62 45	Entraînement Loisirs running
Christine SLIMANI ☎ 06 11 81 00 75	Entraînement Eveils Athlétiques , poussins
Loïc MASSON ☎ 06 47 13 83 73	Entraînement benjamins / minimes
Gérard SAUTRET	Entraînement demi-fond à partir de cadets.

PRISE DE LICENCE – Démarche à effectuer

Nouveau : Prise de la licence <u>Démarche à effectuer par</u> <u>le licencié.</u> Depuis le 01/09/2023, il n'est plus nécessaire de fournir un certificat médical. Le questionnaire de santé (mineur) ou le PPS* (adulte) <u>doit être complété obligatoirement sur l'espace licencié</u> *PPS : Parcours de Prévention Santé	<u>Renouvellement de licence (uniquement si licencié à l'UAM en 2025-2026) :</u> 1. Le licencié se connecte sur son espace personnel (demandez le lien à votre club si vous l'avez perdu). 2. Cliquez sur renouvellement licence 2026-2027 et suivez les instructions. 3. Remettez au club cette fiche d'inscription avec le règlement. 4. Le club validera définitivement votre inscription auprès de la fédération <u>Nouveau licencié :</u> 1. Complétez et remettez cette fiche d'inscription au club. 2. La fédération vous enverra un mail pour vous connecter sur votre espace 3. Allez sur le lien et suivez les instructions jusqu'à la dernière étape. 4. Le club validera définitivement votre inscription auprès de la fédération.
--	--